

**ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF**



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

**Assemblée générale
6 juin 2013**

Le jeudi 6 juin 2013 s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association française pour la recherche en droit administratif, à 16 h. 30, Faculté de droit de Strasbourg, Amphi Carré de Malberg, 1 Place d'Athènes 67000 Strasbourg.

I. – Rapport d'activité 2012-2013

La Présidente prend la parole et dresse le rapport d'activité 2012-2013.

I.1 Adhérents et adhésions

Après 7 années d'existence, le nombre d'adhérents à l'AFDA se situe aux environs de 85 adhérents dont 6 personnes morales (des laboratoires de recherche), mais sans compter les inscriptions arrivées à Strasbourg qui ne seront comptabilisées qu'après le colloque.

Comme il en est depuis l'origine, la composition de notre association est très largement dominée par le public universitaire (qu'il s'agisse d'enseignants-chercheurs ou de doctorants). Mais un certain nombre de soutiens non universitaires sont à signaler.

Evoquant un dernier point matériel, la présidente indique qu'elle reçoit de temps à autre des demandes de confirmation de ce qu'une adhésion est bien enregistrée ou une cotisation encaissée. Il est vrai que l'association n'accuse pas automatiquement réception des adhésions et cotisations. Le travail bénévole du trésorier est en soi suffisamment prenant pour qu'il ne lui soit pas demandé une telle chose. Il convient donc de considérer l'encaissement du chèque de cotisation, attesté par les relevés de compte bancaire, comme valant adhésion ou renouvellement de l'adhésion. Il convient aussi d'être patient car le trésorier ne passe pas tous les jours à l'Institut Cujas relever les chèques et les encaisser. Un certain laps de temps peut donc s'écouler entre l'envoi d'un chèque et son encaissement.

I.2 Site internet et outil de diffusion

La présidente rend une nouvelle fois hommage au travail efficace et enthousiaste de Monsieur Didier Girard, qui gère le site de l'AFDA depuis 5 ans. Grâce à ses efforts, à des mises à jour très régulières qui permettent notamment de recenser la plupart des manifestations scientifiques portant sur le droit administratif en France, le site de l'AFDA est aujourd'hui un outil complet.

La lettre d'information sur toutes les manifestations à venir en droit administratif est régulièrement diffusée et on remarque son caractère très complet. Cette lettre est préparée par Didier Girard que nous remercions encore.

Evidemment, plus le site contiendra d'informations utiles, plus il sera visité. Le président renouvelle pour cela ses appels antérieurs à une communication à l'AFDA de tout ce qui, dans la vie des laboratoires de droit administratif, est susceptible d'intéresser la communauté des administrativistes (séminaires, colloques, conférences, soutenances de thèses, etc.).

Maintenant, quelques statistiques collectées par Monsieur Didier Girard :

Evolutions du contenu (période du 1^{er} septembre 2012 au 11 mai 2013).

- Mises à jour de contenu (visibles par les visiteurs) :
332 (soit environ 36 mises à jour par mois)
- Mises à jour techniques (transparentes pour les visiteurs mais requises) :
6 (Noyau Spip, Noyau système, etc.)

Visiteurs mensuels du site Internet

- 7 100 en avril 2013 (+ 73 %),
- 4 100 en avril 2012 (+ 36 %),
- 3 000 en avril 2011 (+ 76 %),
- 1 700 en avril 2010.

Origine des visiteurs (en avril 2013)

- France (y compris outre-mer) : 56,14 %
- Etats-Unis : 9,52 %
- Allemagne : 5,14 %
- Autres pays : 5,49 %
- Inconnue (IP mobile, proxy, etc.) : 23,71 %

Mécénat

Nous bénéficions d'une opération de « mécénat » de Gandi (il s'agirait de la première de ce genre pour l'AFDA) qui nous offre le bénéfice de la réduction maximale pour l'hébergement (nous payons désormais l'hébergement au même prix que les multinationales...)

Liste de diffusion

- Abonnés à la liste de diffusion : 256 abonnés à ce jour.
- Messages diffusés : 15 (soit 1,66 par mois)

Réseaux sociaux

« amis Facebook » : 446 personnes

Le nombre de « posts » est proche de celui des mises à jour du site à quelques unités près.

I.3. Les activités

S'intéressant ensuite au bilan de l'année écoulée (2012-2013), la présidente constate qu'il marque le maintien des diverses activités lancées progressivement par l'AFDA depuis sa création en 2006. Il s'agit du 7^e colloque de juin, du 5^e Printemps de la jeune recherche, du 7^e prix de thèse, du 6^e colloque d'automne.

Tout d'abord, la RFDA a publié dans son numéro 1 de 2013, les quatre contributions du 4^e Printemps de la jeune recherche qui s'était tenu l'an passé à Toulouse et avait été consacré à l'œuvre de Léon Blum. Le professeur Benoît Plessix, qui en avait assuré l'animation, a joint une présentation à cette publication.

En décembre 2012 s'était tenue à Limoges la Journée d'études sur le thème « *Le pouvoir de sanction de l'administration* ». Les actes ont été publiés dans la revue *La Semaine Juridique Administration et collectivités territoriales* (JCP A), c'est-à-dire par notre éditeur LexisNexis, au numéro 11 du 11 mars 2013.

Autre publication, les actes du colloque de Toulouse 2012 sur *La responsabilité administrative* sont parus fin mars. Une nouvelle fois, des délais relativement brefs de publication, quoique légèrement plus longs que l'an passé, ont pu être tenus grâce à la diligence des intervenants du colloque et à l'efficacité de l'éditeur, LexisNexis.

Les actes du colloque de Toulouse constituent le tome 6 de la collection « les travaux de l'AFDA » au sein de la collection « Colloques et Débats » chez LexisNexis.

L'AFDA va par ailleurs décerner son prix de thèse 2013, dont la remise aura lieu postérieurement à l'Assemblée générale, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Strasbourg, et sera suivie d'un cocktail offert par la ville.

Cette année, il y a eu 18 candidatures reçues (5 Paris II, 3 Aix-Marseille, 3 Toulouse 1, 2 Paris X, 1 Bordeaux IV, 1 Paris 1, 1 Université Picardie, 1 université Luxembourg, 1 Limoges.)

Le jury réuni pour attribuer ce prix était composé d'un représentant du comité d'honneur de l'association (Jacques Moreau, Président), de représentants du conseil d'administration (Simon Gilbert et Antoine Claeys) et de collègues (L. Janicot, Benoît Delaunay et Yves Jégouzo). La présidente les remercie de leur disponibilité et du soin apporté à la

détermination du lauréat 2013. La présidente remercie tout particulièrement Antoine Claeys d'avoir organisé le déroulement de ce prix.

Réuni le 11 avril dernier, le jury a couronné la thèse de M. Benjamin Defoort sur *La décision administrative*, soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas, sous la direction de Monsieur le Professeur Bertrand Seiller.

Le succès rencontré par les premières éditions du Printemps de la Jeune Recherche à Montpellier, Bordeaux, Grenoble et Toulouse a permis de poursuivre cette intéressante initiative. La présidente remercie le Professeur Benoît Plessix d'avoir pris en charge l'organisation de la sélection des candidatures pour le 5^e Printemps de la jeune recherche, consacré hier à Marcel Waline. Nous remercions le jury, composé des professeurs Pierre Delvolvé, Eric Maulin, Benoît Plessix et Fabrice Melleray. Il y a eu cette année 11 propositions (la moitié d'origine parisienne, le reste venant de province).

Nous avons lancé par ailleurs un nouveau prix de thèse. Le prix de thèse « Jean Rivero » sera délivré conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC). Il a pour objet de récompenser tous les deux ans une thèse de droit des libertés rédigée en langue française. Cette année, le prix récompense une thèse de droit des libertés soutenue en 2011 ou 2012. C'est notre Secrétaire général, le Professeur Xavier Dupré de Boulois qui est chargé de son organisation en partenariat avec les membres de l'AFDC. Nous avons reçu les dossiers des candidats. Il y a 14 candidatures dont 8 parisiennes et 6 provinciales.

Le jury est composé de Xavier Bioy (Université Toulouse 1 Capitole), Martin Collet (Université Panthéon-Assas Paris 2), Xavier Dupré de Boulois (Université Grenoble 2), Anne Levade (Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne), Sophie Nicinski (Université Panthéon-Sorbonne Paris 1) et Dominique Rousseau (Université Panthéon-Sorbonne Paris 1).

Tous les projets évoqués n'auraient pu progresser, voire aboutir, sans l'énergie et la disponibilité des membres du conseil d'administration. Malgré l'éloignement géographique, malgré les charges universitaires, le président souligne la permanence du travail collectif. Grâce à des réunions et aux échanges électroniques incessants, chacun des membres du conseil d'administration a pu participer à la réflexion et à l'élaboration des projets ; chacun a également accepté d'assumer une part des tâches administratives et matérielles.

Plus spécialement, le président remercie au nom de l'AFDA tous ceux qui ont contribué aux différentes manifestations de l'année écoulée :

- Benoît Plessix pour l'organisation de la sélection des candidatures pour le 5^e Printemps de la jeune recherche
- Antoine Claeys pour l'organisation du prix de thèse 2013 ;
- Xavier Dupré de Boulois pour l'organisation du prix de thèse Rivero 2011 2012 ;

- La présidente Hélène Pauliat et Mlle Caroline Foulquier pour nous avoir accueilli à Limoges ;
- Et SURTOUT Gabriel Eckert pour l'organisation conséquente et magistrale du colloque de Strasbourg. Sont également remerciés l'ensemble des centres de recherche ayant contribué au financement et à l'organisation de cette manifestation (voir le rapport financier).

Quelques informations sur ce colloque. Il s'agit d'un colloque à « gros budget » (un peu plus de 32 000 €) dont la quasi totalité est prise en charge par les composantes de l'université et des financements locaux que l'on doit à l'énergie déployée par G. Eckert.

L'AFDA a pris en charge l'envoi des plaquettes par le biais d'enveloppes imprimées et pré-timbrées.

Seront particulièrement remerciés pour leur soutien financier :

- L'Institut de recherche Carré de Malberg (Directeur : O. Jouanjan et directeurs adjoints P. Wachsmann et G. Eckert)
 - Le Centre d'études internationales et européennes (Directeur C. Mestre, également doyen de la Fac)
 - La Fédération de la recherche (Directrice F. Berrod)
 - La Faculté de Droit
 - Les collectivités territoriales (très gros soutien de la Ville de Strasbourg, de la Communauté urbaine de Strasbourg et de la Région Alsace)
 - Le Tribunal administratif de Strasbourg (Président Francis Mallol).
- Côté « éditorial », l'AFDA remercie les éditions LexisNexis pour la publication des actes des colloques annuels et de la journée d'études de Limoges, la RFDA en la personne de ses directeurs P. Delvolvé et P. Bon pour le soutien apporté à la publication de la jeune recherche.

Soumis au vote, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Comme chaque année, la présidente adresse des remerciements appuyés à Simon Gilbert, notre nouveau trésorier, pour la gestion des (maigres) ressources de l'association.

II. – Rapport financier 2011-2012.

Le président donne la parole sur le deuxième point de l'ordre du jour à Simon GILBERT, trésorier de l'AFDA.

Comme l'année précédente, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

1. Recettes.

Cette année encore, les recettes de l'Association sont uniquement constituées par les adhésions de ses membres. La majorité des adhésions sont celles d'un montant de 30 euros ou, en raison du nombre d'étudiants adhérents, celles d'un montant de 10 euros, nombreuses dans les nouvelles adhésions ou dans les renouvellements d'adhésions. Grâce aux membres bienfaiteurs, des adhésions de 75 euros ont également été perçues, ainsi que celles d'un montant de 250 euros pour les personnes morales, essentiellement des centres de recherches, mais dans un nombre limité (six centres de recherches) – certains centres (deux) devraient en principe bientôt adhérer.

Au jour du 7 juin 2012, le solde du compte courant de l'Association s'élève à 8488,66 euros, montant qui n'intègre pas toutes les recettes résultant des adhésions au colloque de Strasbourg (2255 euros), mais qui n'intègre pas non plus certaines dépenses à venir.

On peut noter que l'essentiel des adhérents cotisent au moment du colloque annuel de juin, alors que l'AFDA doit participer au financement de la journée de décembre et engager des dépenses importantes dès avril pour l'organisation du colloque annuel. Le trésorier attire l'attention sur la nécessité de payer sa cotisation annuelle dès les mois de septembre-octobre.

2. Dépenses

Outre les dépenses courantes d'achat de fournitures (enveloppes: 302 euros), l'assurance (MACIF : 344, 07 euros) ou le fonctionnement du site internet (100,46 euros), on note à ce jour :

- Au titre du prix de thèse, 1000 euros, ainsi les frais d'organisation du jury (214,50 euros) pour le repas.
- 120 euros (bons d'achat à la Fnac, pour des agents administratifs ayant contribué au bon déroulement du colloque)

S'agissant du colloque de Strasbourg, un système de financement identique à celui utilisé pour les colloques de Nancy, Montpellier, Bordeaux, Grenoble et Toulouse a été utilisé. Il s'agit à titre principal d'une participation financière du centre de recherche d'accueil du colloque.

Il convient également de signaler qu'une somme de 1600 euros a été versée (deux chèques de 800 euros – l'un n'est pas encore encaissé) à l'UFR de droit de Grenoble en raison d'un arriéré relatif au colloque de Grenoble (cf. colloque de Grenoble, juin 2011) que n'avait pas été payé.

Soumis au vote, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

III – Présentation du programme d'activités 2013-2014

Les projets ne manquent pas pour l'avenir.

La journée d'études de décembre se déroulera à Aix-en-Provence le vendredi 6 décembre 2013 et portera sur « Le contrat au service des politiques publiques ».

Le colloque de juin 2014 aura lieu à Paris sur le thème des procédures, l'intitulé définitif restant à préciser.

Par ailleurs, en début d'année 2014, paraîtront les Actes du présent colloque sous la forme du tome 7 des travaux de l'AFDA au sein de la collection Colloques et débats chez LexisNexis.

IV. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée

La séance est levée à 17 h. 30.